



LA FEUILLE



Des habitants de la vallée de Saurat

N°8 - Octobre 2011



05 61 05 67 19
<http://saurat.a3w.fr>
mairie-saurat@wanadoo.fr

Editorial

Un automne lumineux – qui met l'Ariège à l'honneur... Le Président du Sénat, deuxième homme de l'Etat... est «Ariègeois»... Les Français vont savoir où se trouve l'Ariège, et les décideurs politiques vont aussi la connaître. Et l'on peut être sûr que Jean-Pierre Bel, issu d'un territoire rural, saura montrer que nos «petites communes» ne sont pas simplement un échelon administratif, mais au contraire une synthèse précieuse entre les territoires et leurs habitants qui oeuvrent pour aménager un avenir où la démocratie sera protégée et renforcée.

Un autre Ariègeois non moins célèbre, Sauratois cette fois, doit être salué et remercié pour son dévouement, sa générosité, son respect fondamental envers chacun d'entre nous, sa tolérance et sa largeur d'esprit... Il s'agit bien sûr du chanoine André Laborde à qui je renouvelle ici mes vœux de bonne retraite.

Et si l'automne est lumineux, l'été fut festif et réussi. Il a commencé avec la fête de la Saint-Jean, puis ce fut le tour du Festen'Oc pendant lequel un stage de danse a initié les néophytes à des rondes, des bourrées... Les responsables de Festival Résistances sont venus nous présenter un film et animer une discussion. Un stage de tennis, un peu contrarié par la pluie, a accueilli des jeunes. Le Festival des Contes clôtura les animations de juillet... juste le temps de souffler un peu, puis ce fut la fête du village. L'été a été aussi le moment de fêter un autre Ariègeois : Clément Sans, peintre et photographe disparu depuis cent ans : différentes manifestations ont permis aux Sauratois de reconnaître ou connaître cet artiste. Des marchés ont ponctué l'été : les deux grands marchés artisanaux de l'ADAVS, complétés de deux petits marchés plus spécifiquement sauratois... et le 23 octobre... un dernier marché mettra la pomme à l'honneur et proposera la vente des pommes de terre semées et récoltées par les enfants de l'école, vente dont la recette alimentera la caisse des écoles. Et tout cela est le fruit du travail des bénévoles, qui oeuvrent avec bonne humeur, sans relâche ; qu'ils en soient remerciés.

Depuis le mois d'avril, de nombreux travaux ont été réalisés, soit par les employés municipaux, soit par



des entreprises extérieures à la commune. C'est ainsi que la troisième salle de classe de l'école a été refaite entièrement ainsi que le sol du coin repos; le mur de clôture de l'école a été rénové. Les anciens ateliers place de la Rende ont été équipés en particulier d'un évier, d'une douche..., ce qui permet aux artistes se produisant sur le village

de se changer, aux cuisiniers qui préparent les repas sur la place à diverses occasions d'avoir un point d'eau. Des travaux ont été réalisés sur différentes routes : chemin de Carli à Carlong, un mur de soutènement à Loumet, un autre à L'Ayrole ; revêtement de la rue Albert Sans ; le fauchage et l'élagage sur les différents chemins et espaces verts (cela occupe à plein-temps un employé pendant cinq mois) ; les circuits de randonnées pédestres ont été entretenus ; une aire de retournement pour les camions du SMECTOM réalisée à Carli. Les cloches de l'église ont été réparées. Une salle de bains au rez-de-chaussée du presbytère améliore le confort de son hôte.

Conformément à ce qui avait été annoncé, Saurat conserve sa Poste, ouverte les matins de 9 H à 12 H. Un «contrat d'usage» a été signé avec la direction pour définir

Sommaire

| | |
|------------------------------------------------------|----------|
| Editorial | p.1 |
| C.R du conseil municipal | p.2 à 4 |
| Etat Civil-Offre de santé | p.4 |
| La poste-Les batardeaux- Aménagement entrée ouest | p.5 et 6 |
| PLU | p.6 |
| Environnement-Cinéma | |
| Mr le curé-Eglise de Prat-Communal | p.7 à 9 |
| Ecole | p.9 |
| Patrimoine | p.10 |
| C. Sans- Festen'Oc-occitan | p.11 |
| Incivilités- Aides à la rénovation | p.12 |



les conditions de mise à disposition de ces locaux par la municipalité, et les charges qui pèsent sur l'occupant.

La révision du PLU est maintenant lancée puisque lors du dernier conseil municipal le 30 septembre, le bureau d'études chargé de nous accompagner dans ce travail a été choisi. Vous serez associés à cette révision.

Une fois encore, je participerai au

Congrès des Maires à Paris du 22 au 25 novembre prochain. Ce sera l'occasion de dénoncer une fois de plus l'injuste réforme territoriale porteuse de lourdes menaces contre les communes et les territoires ruraux, et d'affirmer notre volonté de défendre l'autonomie de nos communes qui passe par des financements suffisants (dotations), et enfin de répéter que nous voulons vivre dignement dans

nos petits territoires ruraux avec des services publics de qualité. Et bien sûr, j'en profiterai pour aller visiter le Palais du Luxembourg et saluer le Président du Sénat.

Et pour conclure, une bonne nouvelle en ces temps de crise financière : les finances de la commune sont saines et aucun emprunt «toxique» ou à taux variable n'a été contracté !

Le Maire

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 29 avril 2011 - 20h30

Présents : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Jean-Alain TOQUEC, Jean-Luc PIALAT, Valérie BOUFFARD, Danièle CHEVALIER, Marguerite CONTE, Mathieu GALY, Didier LEGER, Joseph MAURY, Jean ROQUES.

Absents : Alain SANS, Denis OLIER, Bernard LAGARDE.

Procurations : Bernard Lagarde à Jean-Luc PIALAT.

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 34.

Monsieur Jean-Luc Pialat est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 mars 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des points suivants :

- convention de mise à disposition de l'espace public aux associations,
- prix d'achat des terrains de la zone 9 du PLU,
- choix des entreprises qui réaliseront :
- le sol de la troisième salle de classe,
- les travaux de voirie.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1) Embauche de Denise Valle

comme secrétaire à partir du 01/05/2011 pour 25 heures hebdomadaires.

2) Embauche de Bernadette Guy comme secrétaire comptable à partir du 01/04/2011 pour 3h30 hebdomadaires.

3) Embauche de Charles Jauze comme agent technique pour effectuer en particulier le fauchage à partir du 16/05/2011.

4) Désignation du régisseur principal pour les différentes régies de recettes : cantine, location des salles, photocopies et fax réalisés pour des particuliers.

5) Budget primitif 2011 : régime indemnitaire.

6) Routes de l'Ubac, du Souleillan, de Tragines : conclusion du commissaire enquêteur.

7) Convention de mise à disposition de l'espace public aux associations,

8) Prix d'achat des terrains de la zone 9 du PLU,

9) Choix des entreprises qui réaliseront le sol de la troisième salle de classe et les travaux de voirie.

Questions diverses

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

Extraordinaire du 4 mai 2011 - 20h30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Jean-Alain TOQUEC, Jean-Luc PIALAT,

Valérie BOUFFARD, Marguerite CONTE, Mathieu GALY, Joseph MAURY, Denis OLIER.

Absents : Alain SANS, Didier LEGER, Jean ROQUES, Bernard LAGARDE, Danièle CHEVALIER.

Procurations : Jean ROQUES à Patrick MOLINIER. Didier LEGER à Anne Marie BASSERAS

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18 H 02.

Monsieur Patrick Molinier est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 29 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

1) Acceptation de l'Avenant n°1 «contrat des batardeaux».

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

Extraordinaire du 27 mai 2011 - 20h30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Mathieu GALY, Joseph MAURY, Valérie BOUFFARD, Danièle CHEVALIER, Bernard LAGARDE, Jean-Alain TOQUEC, Marguerite CONTE, Jean-Luc PIALAT, Didier LEGER,

Absents : Jean ROQUES, Denis OLIER, Patrick MOLINIER, Alain SANS.



Procurations : Patrick MOLINIER à Jean-Luc PIALAT. Alain SANS à Fernand CUMINETTI.

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 37.

Monsieur Jean-Luc PIALAT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 4 mai 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Installation d'un gyrophare sur la façade de la poste
- 2) Autorisation de donner une subvention au «cantou»
- 3) Autorisation de payer la participation financière aux charges de fonctionnement des écoles de Tarascon pour les enfants sauratois fréquentant ces écoles
- 4) Régularisation de la route d'Ampriels
- 5) Rétrocession d'une concession non utilisée
- 6) Aide pour voyages scolaires

Questions diverses

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

Du 24 juin 2011 - 20h30

Présents : Le Maire : Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Patrick MOLINIER, Danièle CHEVALIER, Marguerite CONTE, Bernard LAGARDE, Didier LEGER, Joseph MAURY, Jean-Alain TOQUEC, Mathieu GALY.

Absents : Jean ROQUES, Denis OLIER, Valérie BOUFFARD, Alain SANS.

Procurations : Valérie BOUFFARD à Mathieu GALY. Alain SANS à Fernand CUMINETTI.

Votants : 13

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 35.

Mathieu GALY est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 mai 2011 est adopté à

l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

Autorisation de procéder à une expropriation

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Renouvellement de l'embauche de Madame Bernadette Guy
- 2) Choix du prêt décidé en mars 2011
- 3) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ariège proposé par Monsieur le Préfet
- 4) Adhésion à l'Association «*Que la Montagne est rebelle*»
- 5) Route de l'Ayrole, choix de l'entrepreneur
- 6) Autorisation de procéder à une expropriation

Questions diverses

Recherche effectuée par les autorités andorranes

Questionnaire du Parc Naturel Régional (PNR)

Traverse de la route de la Chapelle Bleue

Presbytère de Prat Communal

Parking de Siech

Location du gîte au 106 rue Albert Sans

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

Du 25 juillet 2011 - 20h30

Présents : Anne Marie BASSERAS, Jean-Luc PIALAT, Mathieu GALY, Denis OLIER, Valérie BOUFFARD, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER, Didier LEGER, Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Marguerite CONTE, Joseph MAURY.

Absents : Alain SANS, Jean ROQUES, Danièle CHEVALIER.

Procurations : Néant

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 45.

Monsieur Patrick MOLINIER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 24 juin 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) PVR relative au lot n° 9 du PLU (Lagardelle)
- 2) Avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de l'Ariège proposé par Monsieur le Préfet
- 3) Convention avec l'ONF pour l'utilisation des refuges de Labère et d'Estibat
- 4) Autorisation de faire faire des panneaux signalant la présence des batardeaux
- 5) Interdiction de stationner devant le 107 Rue Albert Sans

Questions diverses

Le conseil municipal, unanime, adopte l'ordre du jour.

Du 26 août 2011 - 20h30

Présents : Le Maire Anne Marie BASSERAS, Fernand CUMINETTI, Jean-Luc PIALAT, Jean-Alain TOQUEC, Patrick MOLINIER, Valérie BOUFFARD, Marguerite CONTE, Mathieu GALY, Bernard LAGARDE, Joseph MAURY.

Absents : Didier LEGER, Denis OLIER, Jean ROQUES, Alain SANS, Danièle CHEVALIER.

Procurations : Valérie BOUFFARD à Mathieu GALY à 21 H 05.

Votants : 10

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 40..

Monsieur Jean-Luc PIALAT est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 25 juillet 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour du point suivant :

Achat et vente de deux parcelles à Guimot

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Renouvellement du contrat de



- Mme Christine Witteronghel
- 2) Renouvellement du contrat de Mme Christel Wickert
- 3) Fixation des prix de la cantine
- 4) Révision des différents tarifs des régies municipales
- 5) Achat et vente de deux parcelles à Guimot

Questions diverses

- Panneau «Lève le pied, c'est la rentrée»
- Nettoyage ADAVS
- Branchements électriques sur la place de la Rende
- Début d'aménagement du petit préau pour l'ALAE
- Achat d'un poste de soudure
- Aménagement de l'entrée ouest du village

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour.

Du 30 septembre 2011 - 20h30

Présents : Jean-Alain TOQUEC, Bernard LAGARDE, Jean ROQUES, Danièle CHEVALIER, Joseph MAURY, Anne-Marie BASSERAS, Valérie BOUFFARD, Didier LEGER, Fernand CUMINETTI, Patrick MOLINIER.

Absents : Jean-Luc PIALAT, Denis OLIER, Alain SANS, Mathieu GALY, Marguerite CONTE.

Procurations : Jean-Luc PIALAT à Fernand CUMINETTI. Denis OLIER à Bernard LAGARDE. Jean

ROQUES à Patrick MOLINIER (après le vote du point n°1)

Votants : 12

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 20 H 40..

Monsieur Patrick MOLINIER est nommé secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte-rendu du conseil municipal du 26 août 2011 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire demande l'inscription à l'ordre du jour des trois points suivants :

- Autorisation de demander au Président du Conseil Européen le maintien et le financement du PEAD
- Autorisation de conclure une convention de prêt à usage avec la Poste pour l'occupation du local sis 106 rue Albert Sans
- Autorisation d'accepter la proposition du SDCEA de réaliser des travaux d'éclairage public et d'effacement BT village (tranche 2)

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 1) Renouvellement du contrat d'avenir de Mr Christophe Tolseau
- 2) Embauche, en CDI, de la cantinière Mme Christel Wermers Wickert
- 3) Adhésion au Service de Rem-

placement du CDG (Centre de Gestion)

- 4) Embauche (en CDD d'un mois) d'Axelle Moncamp
- 5) Acceptation du devis Bodet pour la réparation du tintement des cloches de l'église
- 6) Choix du Bureau d'Etudes qui travaillera à la révision du PLU
- 7) Envoi d'un voeu demandant au gouvernement de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux
- 8) Autorisation de demander au Président du Conseil Européen le maintien et le financement du PEAD
- 9) Autorisation de conclure une convention de prêt à usage avec la Poste pour l'occupation du local sis 106 rue Albert Sans
- 10) Autorisation d'accepter la proposition du SDCEA de réaliser des travaux d'éclairage public et d'effacement BT village (tranche 2)

Questions diverses

- Achat d'un terrain à Mr Pocchiolo, et vente d'un autre,
- Panneaux «Défense de stationner» à placer à proximité des batardeaux
- Sapins de Noël

Le conseil municipal, unanime, adopte le nouvel ordre du jour. ■

Etat civil

Rectificatif :

- décès de Mme Marfaing survenu le 26-11-2010 à 90 ans et non 82 ans comme écrit dans la dernière Feuille

Naissances :

- SUBRA Shaeneze le 25/04/2011

Mariages :

- ARMBRUSTER Barbara avec RIVALS Marc le 9/07/2011
- GABRIEL Stéphanie avec MAURY Florent le 20/08/2011

Décès :

- PAGES Denise le 23/05/2011 à l'âge de 82 ans
- LAMBELIN Yves le 1/06/2011 à l'âge de 69 ans
- MAURY Odette épouse FONQUERNE, le 15/06/2011 à l'âge de 93 ans
- CARBONNE Josette épouse CUMINETTI le 5/08/2011 à l'âge de 69 ans
- COLLIGNON Maria épouse BUILLES lme 5/10/2011 à l'âge de 96 ans ■

Offre de santé

Qui se souvient que Saurat a été privé de médecin durant 18 mois?

Qui se souvient des difficultés rencontrées et des frais engagés pour parvenir à en installer un ?

Depuis 15 mois, l'offre de santé sur notre commune est désormais bien fournie avec un médecin, le docteur Bogdan Draganescu (05 61 05 19 43), une pharmacie tenue par Isabelle de Naurois (05 61 05 95 17),





une kinésithérapeute Françoise Sans (05 61 64 28 78).

Si nous voulons continuer à profiter de leurs services, il est souhaitable de ne pas aller chercher ailleurs ce que nous avons sur place. Il est important que chacun de nous, particulier, artisan, commerçant... puisse vivre sur place et fasse vivre son village.

Alors sans souhaiter une mauvaise

santé à nos concitoyens, il peut arriver que nous ayons besoin

des services des professionnels de santé ; pensez à les faire travailler ; ils ont besoin de nous, nous avons besoin d'eux ! ■



La Poste

RAPPEL : comme annoncé dans la dernière «Feuille», le bureau de poste de Saurat est désormais ouvert tous les jours du lundi au samedi de 9h à 12 h. Toutes les opérations postales et bancaires proposées par la poste peuvent y être réalisées. ■



Les batardeaux

Les points d'alimentation en eau pour les engins de lutte contre l'incendie ont été réalisés sur le versant

souleihan de la vallée. Il est demandé à chacun de laisser les abords de ces réservoirs ou bassins libres de tout véhicule afin que les engins de lutte contre les incendies puissent manœuvrer convenablement et ne soient pas ralentis dans leur action. Ces emplacements vont être signalés par le panneau ci-dessus. ■



Aménagement entrée ouest

L'entrée ouest de Saurat est située sur la route départementale n° 618 du col de Port en direction de Tarascon. La RD 618 a une largeur de roulement d'environ 11 mètres par endroit. L'entrée de Saurat par l'ancienne route (centre du village) se fait par un carrefour en Y. Ce carrefour offre à l'automobiliste une perception assez confuse, sa configuration, espace large et ouvert, absence de délimitation des espaces, aspects prioritaires et hiérarchies des voies non lisibles.

La municipalité souhaite traiter les



entrées de villages et se donne l'occasion de réaliser un recalibrage de l'axe routier départemental. La bande de roulement ramenée

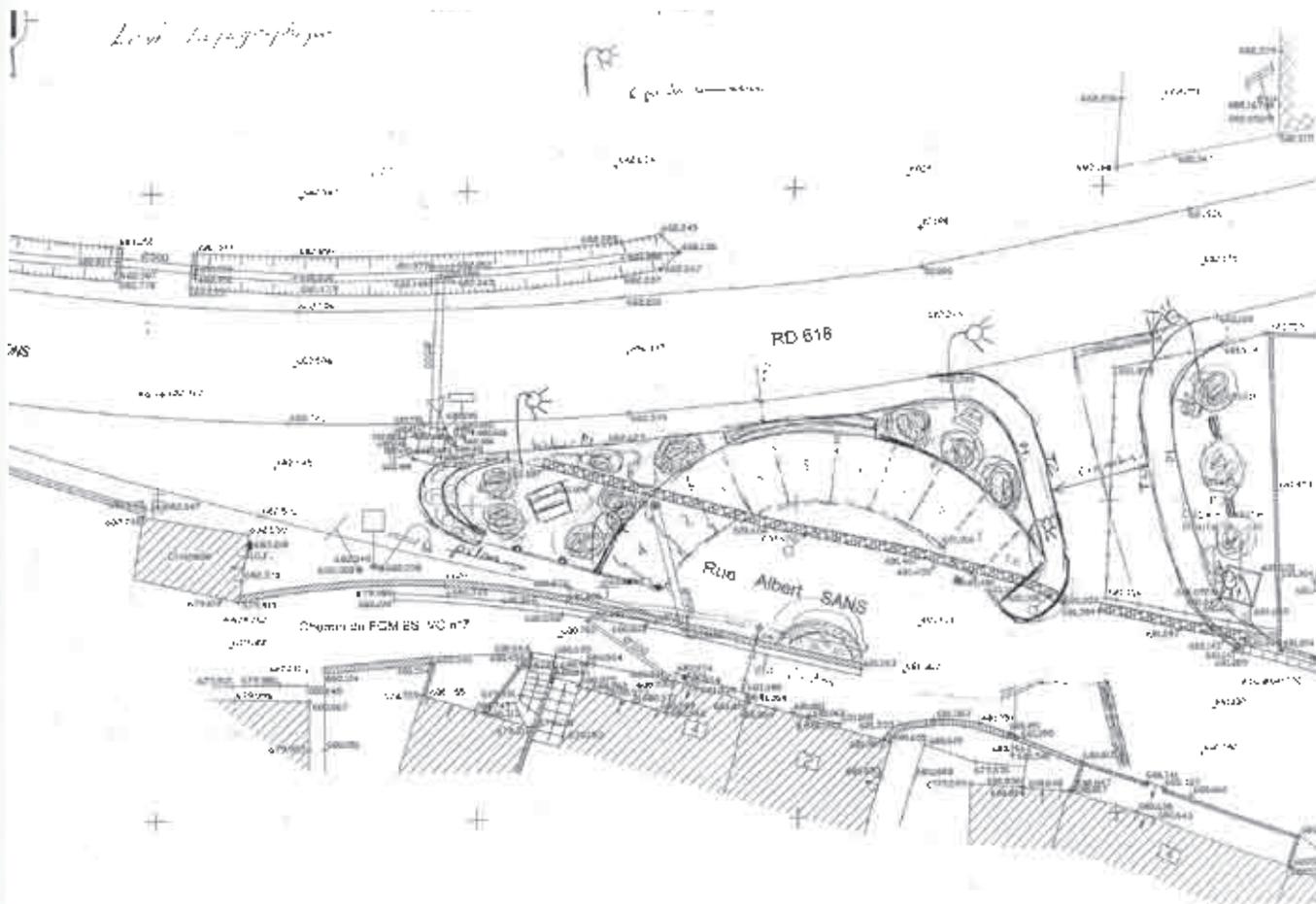
à 6,50 mètres permet d'aménager de larges trottoirs latéraux. Ce recalibrage, proposé sur toute la longueur du village diminue sen-



siblement la vitesse, et modifie le comportement de l'automobiliste. La traversée de Saurat donne une perception de rase campagne, hors agglomération. Un recalibrage accompagné de traitements légers (éclairage, plantations, trottoirs) donnera une vision semi urbaine au tronçon, ne laissant pas le village en marge de l'axe, mais per-

mettra de l'intégrer en créant des liaisons traversantes qui lieront les aménagements sportifs, le cimetière, au reste du village. L'entrée Ouest et son carrefour en Y sont remplacés par un carrefour en T. L'aménagement d'un petit parking de 8 places, destiné aux riverains, permettra de supprimer en partie le stationnement dans la

rue principale. Un espace en partie paysagé, planté d'arbres et arbustes agrémentera l'ensemble. Face à cet aménagement, les trottoirs aménagés suite au recalibrage de la RD 618 et une plantation d'arbres en vis à vis, formeront un effet de porte, accentuant ainsi l'effet «d'entrée de village». Restera ensuite à réhabiliter la chapelle dépositaire.... ■



PLU

Six bureaux d'études ont répondu à l'appel d'offre lancé par la mairie pour la révision du PLU. Une première commission composée de trois élus aidés par un représentant de la DDT a fait un premier classement des offres. Trois nouveaux élus ont ensuite examiné ces six dossiers et ont réalisé un deuxième classement.



Madame le Maire avait en outre pris contact pour chacun des six bureaux avec deux mairies pour lesquelles ils avaient travaillé.

De l'analyse des offres portant sur les quatre critères d'attribution fixés dans le règlement de consultation, à savoir :

- la compétence et la capacité du candidat à assurer les prestations

prévues,

- la méthodologie d'étude proposée,
- les références du candidat,
- le prix des prestations,

il est ressorti que c'est le bureau d'études ADRET de Toulouse (pour un coût de 22 604,40 €) qui a été classé premier par tous les six membres des deux commissions. C'est donc ce bureau d'études qui a été retenu. ■



Environnement

Vous êtes un particulier, et vous souhaitez agir dans votre environnement pour l'améliorer ;

le Parc Naturel Régional peut vous aider dans votre action : n'hésitez pas à le contacter 05 61 02 71 69 ou www.parc-pyrenees-ariegeoise.fr ■

5 Points de dépôts de déchets non aménagés ou décharges sauvages, carcasses de véhicules, ruines ou bâtiments disgracieux, transformateurs-monolithes... autant de points noirs paysagers qui polluent nos paysages et cassent l'harmonie de notre cadre de vie. Le Syndicat mixte du PNR anime un fonds **Points noirs paysagers**™, avec un taux attractif, qui permet de subventionner les travaux de résorption de ces points noirs : dissimulation, végétalisation, destruction, enlèvement de matériaux... Depuis fin 2009, 204 dossiers ont d'ores et déjà été déposés par des communes, des entreprises ou des particuliers, témoignant de leur volonté d'agir. **Contactez le SMPNR pour en bénéficier.** **Fiche INFO**

Le grand écran à la portée de tous

Il y a quelques années, Saurat avait son cinéma !

Les deux dernières années, début juillet, la projection à la «*Maïsou*» de documentaires dans le cadre du festival «*Résistances*» a fait naître le désir de renouer avec ce passé; le public pourrait exister pour cela ; des passionnés nous ont contactés, et c'est ainsi que Saurat a demandé en septembre d'intégrer le

circuit itinérant «Ariège Images»

Toute l'année l'Estive propose, à Foix et dans les villages du circuit itinérant Ariège Images, une saison cinématographique en lien avec l'actualité des sorties : la programmation privilégie le cinéma d'auteur, les premiers films, les cinématographies du



monde, des films à voir en famille. Chaque saison des rendez-vous réguliers mettent l'accent sur un aspect du cinéma : Mois du documentaire, Cinémas d'Amérique Latine, Festival Séquence court-métrage.

Si vous êtes intéressés, laissez vos coordonnées en mairie pour être informés du calendrier. ■

Merci, Monsieur le curé !

A 86 ans, dont exactement la moitié à Saurat, où il est arrivé en 1968, le chanoine André Laborde vient, pour des raisons de santé, d'arrêter son ministère dans les paroisses de Saurat, Prat-Communal et Bédeilhac-Aynat. Son dévouement et son courage remarquables, sa disponibilité, son implication dans la vie du village

sont la manifestation de son engagement aux côtés des habitants de la vallée. Le père Laborde, pour son départ en retraite, a concélébré en août une messe aux côtés du vicaire général du diocèse, Gilles Rieux, et de deux diacres du secteur. Entouré de la population qui remplissait l'église de Saurat, le père Laborde a eu

beaucoup de mal à retenir son émotion devant les témoignages d'affection des ses concitoyens.

Il ne quitte pas pour autant Saurat : il reste dans son presbytère de la place de la Rende. ■



Propriété et gestion de l'ensemble immobilier constitué par le presbytère et l'église de Prat-Communal

L'église de Prat-Communal jouit d'un statut particulier. Construite à la fin du XIXe siècle par les habitants du hameau de Prat-Communal et des hameaux voisins, qui, en hiver, avaient de grandes difficultés pour se rendre aux offices religieux à Saurat, elle appartient aux habitants. Ce ne

fut pas une mince affaire, il fallut un accord entre l'évêque de Pamiers et le Préfet de l'Ariège pour scinder la commune en deux paroisses, celle de Saurat et celle de Prat-Communal, et un certain nombre de hameaux furent rattachés à cette dernière (cf.plan).

Plan fixant les limites de la paroisse de Prat-Communal

- approuvé par le Vicaire général le 18 décembre 1869
- approuvé par le Préfet le 24 décembre 1869
- conforme au décret du 9 juillet 1870 (Directeur administration



- du culte)
- délimitation proposée entre les deux paroisses (ABCDEFHG : ligne rouge)
 - par le Préfet de l'Ariège, mis au point à son avis du 17 février 1873
 - vu par l'Evêque le 8 mars 1873
 - vu par la section de l'Intérieur le 7 avril 1873
 - conforme au plan annexé au décret du 26 avril 1873 (administration du culte)
 - certifié exact par le Maire de Saurat.
 - pour copie conforme: le Président de la Fabrique de Prat-Communal
 - Font partie de la nouvelle paroisse les hameaux suivants :Usclade, Fourc, Prat-Viel, Charvidal, Fraymène, Mattet de Maury, Tausses, Prat-Communal, Loumet, Les Campots, La Rouzole, Les Marres (orthographe du Décrêt)
- Les habitants de ces hameaux ayant construit ces bâtiments de



leurs mains et avec leurs deniers sur un terrain offert par l'un d'eux en sont donc propriétaires. La propriété de l'église ne se transmet pas de génération en génération, mais est celle des habitants de la paroisse. C'est ainsi que ceux qui ont acquis ou fait construire une résidence dans la paroisse sont devenus, souvent sans le savoir, copropriétaires de l'église. Jusqu'en 2009, c'est l'abbé Laborde qui s'est occupé de la gestion de ce patrimoine, les frais de fonctionnement étant assurés par la location du presbytère et les travaux effectués bénévolement par les habitants et leur curé. Pour régu-

lariser la situation, la municipalité a organisé plusieurs réunions avec les habitants, où Mme le maire et Michel Rouzet, qui a étudié le dossier, ont clairement expliqué les origines du problème et les solutions qu'on pouvait y apporter. **La réunion du 30 octobre 2010**, a abouti à **un vote** où, à une large majorité (**1 contre, 3 nuls pour 63 votants**), **les habitants**, qui restent copropriétaires de l'édifice, **ont choisi de confier la gestion de leur patrimoine à la municipalité de Saurat.**

Réunion du 11 août 2011 (20h30)

Madame le Maire présente le travail qu'elle a accompli dans le cadre de la gestion du presbytère et de l'église de Prat Communal. Puis, considérant qu'il était nécessaire de rénover sérieusement le presbytère, seule source possible de revenus à terme, elle a pris contact

avec un électricien pour réaliser la mise aux normes de l'installation électrique. Celui-ci a présenté un devis détaillé qui a été accepté et les premiers travaux ont été engagés... mais cet artisan s'est contenté de faire la mise en sécurité et n'est plus revenu. Sollicitée par des personnes en quête d'un logement, elle a fait visiter le presbytère, en particulier à une première famille, dont le mari bricoleur pensait pouvoir





rénover l'habitation ; Mais, devant l'ampleur des réparations à effectuer, cette famille a renoncé puis à un autre père de famille, «bricoleur chevronné» comme le démontre la maison qu'il a déjà rénovée à Saurat, (Madame le Maire souhaite aider ce monsieur à rester dans la commune, car il est père de trois enfants qui fréquentent l'école).

Ce monsieur a dressé un état complet des lieux, la liste des réparations fondamentales à réaliser pour rénover et le coût des matériaux et fournitures de base nécessaire.

Il peut réaliser tous ces travaux à l'exception de :

- la chape de béton au rez-de-chaussée (82,68 m², 57 € TH le m² soit 4 713 € HT). la toiture (100 m² à 50 € le m² : 5 000 € HT

- la fosse septique : 6 000 € environ

Il est donc nécessaire de collecter 12 000 € TTC pour ces travaux de base, sans compter la fosse septique. le locataire présumé propose de payer son «loyer» en **achetant** les matériaux de base, et en exécutant les travaux (la main d'œuvre étant prise en compte dans le paiement des loyers....

La mairie, simple gestionnaire, ne peut pas payer sur le budget de la commune.

Plusieurs solutions sont envisagées :

Première solution: les «Habitants du Hameau de Prat Communal»,

copropriétaires de ces biens, payent.

A partir de la carte présentée plus haut, il est donc possible (avec l'aide du service des impôts directs) de connaître tous les habitants de cette paroisse et de calculer la part à financer par chacun. Une personne dans le public s'interroge: «combien de personnes vont bien vouloir cotiser ?». Une autre évoque l'âge des personnes présentes, manifestement concernées par le problème, et pose la question: «que feront nos héritiers? Ne va-t-on pas leur laisser une charge trop lourde?».

Deuxième solution: les «copropriétaires» cèdent le presbytère à la mairie de Saurat qui dès lors peut payer les frais de réhabilitation. La mairie accepte cette acquisition en s'engageant à refaire le toit de l'église qui reste propriété des «Habitants du Hameau de Prat Communal».

Une personne dans le public fait alors remarquer que si les «Habitants du Hameau de Prat Communal» ne sont plus propriétaires du presbytère, ils n'ont plus aucune source potentielle de revenus pour financer l'entretien de l'église.

Troisième solution: à partir des remarques et des interventions du public, une troisième solution est apparue:

- on ne dissocie pas les deux éléments

de cet ensemble immobilier

- les «Habitants du Hameau de Prat Communal» «vendent» pour 1 € symbolique ce bien à la mairie de Saurat.

- la mairie de Saurat signe la convention rédigée par les «Habitants du Hameau de Prat Communal», convention par laquelle ils précisent le «devenir» de l'église (qui doit rester un lieu culturel en particulier).

Au terme de la réunion, il est: d'abord procédé au vote de la gestion de la mairie pendant l'année écoulée:

Pour: 29 Abstention: 1 Contre: 0

Pour cela il est décidé qu'un vote déterminera le choix des «propriétaires» entre ces trois propositions. Les «Habitants du Hameau de Prat Communal» se réuniront ultérieurement pour rédiger la convention définissant le devenir de l'église.

Réunion du 13 octobre 2011

Suite à la réunion en mairie le 13 octobre 2011 en présence des représentants de l'association diocésaine, **il a été décidé de convoquer les habitants de la paroisse de Prat-Communal le samedi 29 octobre 2011, à 15 heures pour se prononcer de façon définitive sur le devenir de ces bâtiments. La présence de chacun est nécessaire.** ■

Ecole



L'école de Saurat souhaite la bienvenue à deux nouvelles maîtresses :

Isabelle Ripoll (à gauche), qui s'occupe des CE 2, CM 1 et CM 2, était l'an passé sur trois communes : Tarascon, Arignac et Banat Delphine Alric (à droite), qui a pris ses fonctions le lundi 12 septembre dans la classe des CP-CE 1, vient de l'école du Séguéla, à Montgailhard. A noter que depuis 3 ans la municipalité a engagé d'importants travaux dans l'école (plus de 15 000 € de travaux dans la classe de maternelle où tous les murs et les sols ont été entièrement restaurés. Toutes les conditions sont réunies pour que les

élèves et leurs professeurs passent une studieuse année scolaire. ■





Patrimoine

Nos A.B.C. (connaissances de base de notre terroir communal)

Donc il s'agirait de sauvegarder ce que nous pourrions appeler le petit Patrimoine culturel. Qualifier de culturels de simples savoir-faire de terroir qui étaient souvent des savoir-survivre, peut paraître exagéré. Mais les divers comportements et pratiques acquis par une longue et vitale expérience conduite après analyse et réflexion, c'est bien la Culture.

J'admets bien qu'on la qualifie plébéienne car c'est la culture du fond des temps.

Souvenez-vous de Thalès, un des plus grands philosophes et mathématiciens qui pour sauvegarder l'emploi des pauvres gens de son pays, s'était occupé d'améliorer la production de l'arboriculture fruitière soumise rudement à la concurrence étrangère (olives).

Cependant soyons modestes : Pouvons-nous collectivement aider à retrouver ou maintenir ce que l'on savait si bien faire en Agriculture, Arboriculture, Arrosage, Aquaculture, Apiculture, Assainissement, ... aidez-moi à en retrouver d'autres de ces connaissances vitales toutes simples, de ces pratiques populaires longuement expérimentées qu'elles soient matérielles, culturelles ou pourquoi pas spirituelles et qui ont tant apporté à tant de générations de notre pays de montagne (1).

N'oubliez pas Amitié car après ces travaux, à Saurat, il y avait toujours une fête conviviale du labeur (fêtes du cochon, des moissons, de la Saint-Jean avec les premières besognes estivales...). Pourquoi pas fête du Bénévolat Collectif ? Autour d'une bonne table où chacun apporte sa joie de vivre ensemble.

Une place particulière doit être

réservée à cet A.B.C. qui chante toujours nos liesses populaires : qui dira l'Art chaleureusement, merveilleusement humain qui apparaît dans la planheirado, bourrée de la grâce chorégraphique villageoise, dans les notes musicales et leurs harmoniques purement sauratoises de nos airs communaux (le courant la Varsovieno sous aquelx poumié,...) ? Qui dira ces sentiments ancestraux que même les touristes perçoivent une soirée d'été enchantée de danses, de costumes, de musiques folkloriques ?

Et l'Art de nos conteurs de veillées qui font voyager dans le temps et l'espace les imaginations, n'était-il pas vital pour nos aïeux cloués à leur glèbe nourricière ?

Et puis surtout, à partir de ces connaissances de terroir, débattre et pourquoi pas enseigner aux néophytes jeunes et moins jeunes comment les pratiques peuvent s'améliorer, évoluer et aider ingénieusement à supporter les temps de crise.

Merci à nos méritantes Associations mais ce n'est pas que leur rôle car la Municipalité a bien d'autres moyens. Et parmi les nombreuses tâches qu'elle doit accomplir, il lui faut établir des priorités.

Qu'on nous comprenne bien : Il s'agit de respecter les métiers et les techniques des professionnels et des propriétaires privés qui cherchent un revenu complémentaire. Faisons mieux apprécier leur labeur et leurs produits de terroir. Ce sont souvent eux qui posent les bonnes questions : c'est un forestier qui me posait celle sur une nouvelle plantation. Et pourquoi ne pas planter des sapins de Noël pour lesquels existe une demande ? Et pourquoi ne pas planter avec les écoliers, collégiens et lycéens ? (2)



Photo de la carte postale de Clément Sans :
Danses des enfants

Malgré mon âge, je ne suis pas comme ce vieux laboureur de la fable qui, sentant sa mort prochaine, disait à ses enfants « Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins ».

Le bénévolat n'est pas un mot d'ordre dicté par quelqu'un, même s'il vous veut du bien, mais une participation que votre conscience personnelle vous propose. L'entraide, la solidarité, c'est encore ce que les Hommes ont fait de mieux depuis qu'ils ont décidé de vivre ensemble.

L'A.B.C., cet Amical Bénévolat Collectif, n'est pas une potion magique anti-crise mais ça a aidé. Je ne sais quand la crise actuelle finira. Mais je sais que le temps de crise, ce mauvais temps mondial qui déprime jusqu'aux belles promesses printanières, avant qu'il ne finisse, nous en aurons utilisé beaucoup, beaucoup de ces chers sapins de NOËL produits par notre sol.

ROQUES Jean

(1) Simple anecdote significative d'une époque : les plants extraordinaires de pommes de terre du plateau de Carlong. Plus sérieusement, la ferronnerie d'art magnifiée dans la commémoration spirituelle de nos croix.

(2) Ma grand-mère paternelle me disait avoir participé, avec beaucoup d'autres jeunes, à la toute première plantation de la grande forêt de Lagrie. Il y a plus d'un siècle : c'était la crise, la misère par surpopulation ; alors on apprenait à des savoir-faire... ■



L'hommage à Clément Sans

Cette année, Saurat honore un de ses fils, Clément Sans, artiste-peintre et photographe, né en 1834 et disparu en juillet 1911.

Plusieurs manifestations se sont déroulées au cours du printemps et de l'été, associant divers participants : mairie, famille, associations dont l'ADAVS et le PIC. M. David Brison a d'abord présenté l'artiste et son œuvre au cours de deux

conférences assorties d'un diaporama. Puis, du 9 juillet au 21 août, l'école a accueilli une exposition de photographies et de matériels réunis par M. Roger Robert entouré d'une équipe de bénévoles.

Cette opération a connu un grand succès : près d'un millier de visiteurs qui ont découvert, tout à la fois, l'œuvre de notre compatriote mais aussi la vie

locale et les mœurs de notre village dont il a été le témoin précieux. Enfin, un timbre-poste a été spécialement émis le 29 juillet, date anniversaire de la disparition de Clément Sans. De la documentation et des reproductions de clichés peuvent être obtenues auprès de l'ADAVS. ■



Festen'Oc : detz ans macarel !

Pour cette dixième édition du festival occitan Festen'oc organisée par le Groupe Folklorique Sauratois, nous avons eu le plaisir d'accueillir des artistes de qualité. Ce festival, qui est à l'origine une idée et une envie de Jean Luc Rouzoul notre ancien président, et notre actuel trésorier, n'a cessé de se développer pour pouvoir proposer de plus en plus d'activités autour de notre culture occitane. La fréquentation «spectaculaire» que nous avons eue cette année est pour nous une récompense de tous nos efforts. Nous n'aurions pu mener à bien cet événement sans le soutien financier de la commune de Saurat, du conseil général, du conseil régional et de tous nos sponsors, qui se sont depuis le début engagés à nos côtés.

Le Festen'oc est surtout le rassemblement de bénévoles de tous âges et tous milieux qui n'ont pour but que de promouvoir notre culture occitane dans un esprit de «Paratje e Convivencia». Plan merci a totis per la musica, la



dança, la cultura, la literatura,... Anem oc per la lenga occitana.

Sophie Pialat
Présidente du Groupe Folklorique Sauratois

Saurat est connu pour être le village des festivals. Encore une fois le «Groupe Folklorique Sauratois» a démontré son dynamisme et son savoir faire et a organisé un dixième Festen'Oc qui résonne bien au-delà de notre commune. Les très nombreux spectateurs ont été conquis par la qualité des orchestres et des



spectacles proposés, grâce à une organisation sans faille. Cette asso-

ciation tout particulièrement participe au rayonnement de la culture occitane encore bien ancrée sur notre territoire. Plus qu'un an à attendre pour la onzième édition.

Anne-Marie Basserat Maire de Saurat

C'est toujours un plaisir de passer un moment à Festen'oc et de constater que d'année en année ce festival gagne en notoriété. Par son caractère régionaliste il vient enrichir et qualifier l'offre d'animations culturelles de notre territoire. C'est aussi très encourageant de rencontrer un groupe de bénévoles très investi dans cette manifestation et dont on ressent leur motivation et leur engagement pour la culture occitane... Amistats.



Alain LEPLUS - Directeur Office de Tourisme des Montagnes de Tarascon et du Vicdessos Vice-Président de la Fédération Nationale des Offices de tourisme de France

Cours d'Occitan

L'Institut d'Estudis Occitans d'Arièja développe depuis plusieurs années un réseau départemental de cours d'Occitan pour adultes. L'enseignement professionnel qu'il dispense, s'appuie sur le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL). Les cours, dans lesquels vous utiliserez

des supports divers (textes littéraires, article de presse, enregistrements audio et vidéo...) vous permettront d'acquérir des compétences orales et écrites. L'apprentissage que nous vous proposons est également lié à la culture occitane (indissociable de la langue) et vous emmènera à la découverte de l'histoire,

des richesses du patrimoine et du territoire, des jeux, des danses, des sports... **Début des cours: samedi 8 octobre À la maison d'Amont De 10h00 à 12h00** Les cours d'occitan de Saurat auront lieu toutes les semaines jusqu'au mois d'avril hors période de vacances scolaires, à raison de deux heures par séance.





Pour plus de renseignements, contactez: **Institut d'Etudis Occitans Arièja**

Espaci Occitan Carrièra Enric Fabre (rue H. Fabre) 09100 Pâmias / Pamiers

05 61 69 60 96
corsoccitan09@ieo-oc.oc ■

Incivilité

Même si sur la commune les actes d'incivilité sont très peu nombreux, ceux qui y sont commis témoignent au moins d'une méconnaissance, au pire d'une transgression des règles communes qui nous régissent ; exemples :

- La plaque apposée au pied de l'arbre de la laïcité (au dessus de la «Maïsou») a été volontairement cassée
- Une information des enseignantes affichée la veille d'une grève (droit inscrit dans la Constitution de la V^e République) concernant le fonctionnement de l'école été intentionnellement annotée de façon malveillante.



Il nous semble opportun de diffuser plus largement aujourd'hui le discours de Madame le Maire prononcé

à l'inauguration de la plantation de l'arbre de la Laïcité le 18 mars 2010 en présence de la population, des enseignants et des élèves :

«La laïcité inscrite dans les textes le 9 décembre 1905 permet et organise l'expression de toutes les croyances... ou incroyances dans le respect des lois de la République.

La laïcité a donc aujourd'hui 105 ans, ce qui fait d'elle une enfant à l'échelle de l'Humanité, voire une adolescente.

C'est donc un âge critique, un âge de construction. Un âge où l'on doit trouver sa place.

C'est l'âge où l'on est souvent incompris.

Si la laïcité pour la plupart d'entre-nous, indissociable de nos vies, tient presque de l'inné, en cette période de mondialisation et de construction européenne, bon nombre de nos concitoyens n'en ont pas la notion. Bien souvent même, nous constatons que les valeurs laïques sont l'objet d'interprétations tout à fait personnelles, nées d'incompréhension ou de méconnaissance, voire de peur, née d'une « diabolisation » - et je pèse mes mots - essentiellement orchestrée par des extrémismes à peine voilés..

« Douter, chercher, comprendre, éduquer »

C'est dans cet esprit que nos aînés ont eu à mener une laïcité de combat, notamment dans nos écoles. Une époque où l'instituteur, que l'on appelait alors « hussard noir de la République » dispensait une éducation laïque. Il appartient à chacun d'entre nous de veiller à conserver cet ordre des choses. C'est aussi le rôle de l'élu, au plus haut de l'état - mais en doutons-nous ? - comme à l'échelon local.

C'est donc un rôle de veilleur que nous partageons tous aujourd'hui plus que jamais, élus, citoyens, car ce qui nous paraissait acquis nécessite d'être transmis et expliqué.

La laïcité est une valeur forte, elle est le pilier de notre République, elle est le ciment de notre démocratie et elle seule permet le « vivre ensemble » auquel nous tenons tous !

Il est toujours bon de le rappeler et cet arbre en est le symbole». ■



Des opportunités à saisir pour la rénovation de l'habitation principale

Des travaux d'amélioration des logements peuvent être subventionnés grâce à mise en place sur le Tarasconnais et le Vicdessos du **Programme d'Intérêt Général** sur deux ans (2010 et 2011).

Le **PIG** initiée dans le cadre du Contrat de Revitalisation Economique est pilotée par la Communauté de Communes du Pays de Tarascon et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat (l'ANAH).

Le P.I.G a pour but d'améliorer l'habitat en proposant des aides financières.

Les problèmes d'inoccupation, d'insalubrité, d'absence de logements à loyer modéré, de vétusté et d'inadaptation du logement aux handicaps sont autant de points que le PIG a pour objectif de réduire.

Le PIG du Tarasconnais et du Vicdessos entre dans sa première année et comporte essentiellement 2 volets d'interventions :

- pour les propriétaires occupants leur logement,
- pour les propriétaires ayant des logements en location.

Les aides financières pour votre habitation principale :

Vous pouvez bénéficier d'aides financières lorsque vous souhaitez améliorer votre habitation principale et que vous n'avez pas de ressources importantes. Ceci, pour divers travaux et en particulier pour des travaux d'adaptation à l'handicap, notamment pour les personnes

âgées, ou pour l'insalubrité.

Les aides financières pour restaurer afin de louer :

Les travaux d'amélioration des logements loués à l'année peuvent également donner lieu à des subventions élevées dans le cadre d'un conventionnement avec l'Etat.

Ces mesures financières sont une véritable opportunité pour améliorer l'habitat.

Vous pouvez contacter Mr David Maury à la Communauté de Communes de Tarascon au 05 34 09 86 30. Il vous sera proposé gratuitement conseils et informations. ■

